



Unité d'aménagement 042-51

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 042-51 a été produit pour la période 2018-2023.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
▶ Nouvelle cartographie des pentes par LIDAR	- 26 800 m ³ /an
▶ Mise à jour des interventions forestières réalisées au cours de la période précédente.	+ 81 100 m ³ /an
▶ Abandon des plantations de peuplier hybride (30 ha/an) et reboisement en mélèze hybride remplacé par l'épinette blanche (130 ha/an)	
▶ Application de l'approche par compartiment d'organisation spatiale en remplacement de la coupe mosaïque	
▶ Retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines	- 29 200 m ³ /an

Modifications suite à la présentation des résultats préliminaires

Modifications	Effets sur les possibilités forestières
Ajustements aux traitements de dégagement et de scarifiage suite à l'abandon des plantations de peuplier hybride	Aucun effet
Ajustement aux modalités reliées à la certification forestière	Aucun effet
Ajustement au volume provenant des lisières boisées riveraines	- 2 500 m ³ /an

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	895 820	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	144 770	16%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	141 520	16%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	609 530	68%

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	6 430	6 300
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	0	0
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	0	0
Total des coupes totales	6 430	6 300
Éclaircie commerciale	20	20
Coupe progressive régulière	1 000	1 000
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	2 300	2 300
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	130	130
Coupe de jardinage ou d'amélioration	0	0
Total des coupes partielles	3 450	3 450
Total des activités de récolte	9 880	9 750
% des coupes totales / récolte	65%	65%
% des coupes partielles / récolte	35%	35%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	0	160
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	630	500
Plantation de base (1 600 plants/ha)	660	660
Regarni	530	530
% des plantations dans les coupes totales	20%	21%
Total des travaux de reboisement	1 820	1 850
Nettoisement	300	300
Éclaircie précommerciale	340	340
Dégagement de la régénération naturelle	70	70
Dégagement de plantation	700	730
Élagage	0	0
Total des travaux d'éducation	1 410	1 440
Scarifiage partiel	1 280	1 280
Scarifiage en plein	1 290	1 320
Total de la préparation de terrain	2 570	2 600
Total des travaux sans récolte	5 800	5 890

Enjeux liés à la décision

- ▶ Un secteur en négociation territoriale entre la Nation Atikamekw et les gouvernements du Québec et du Canada, appelé « Terres ASKI », ne fait l'objet d'aucune planification de récolte forestière depuis plusieurs années. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 28 100 m³/an.
- ▶ Des zones sensibles utilisées pour la pratique d'activités à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales ne font l'objet d'aucune planification de récolte forestière depuis plusieurs années. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 6 200 m³/an.
- ▶ Les possibilités forestières par essence provenant de ces secteurs sont présentées à la section *Subdivision territoriale des possibilités forestières*.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 7 274 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **5 255 000 \$**, soit 72 % du budget disponible.

Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	734 400	7 900	0	6 700	118 300	183 400	77 500	40 700	1 600	1 170 500
2023-2028	757 300	8 100	0	7 200	124 400	171 600	79 800	45 900	1 300	1 195 600
Δ	3%	3%	-	7%	5%	-6%	3%	13%	-19%	2%

Recommandations du Forestier en chef

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

Modalités liées à la certification forestière

- ▶ L'unité d'aménagement est certifiée selon la norme du *Forest Stewardship Council*
- ▶ Les modalités relatives aux Grands Habitats Essentiels ont été abandonnées. Celles-ci n'avaient pas d'influence sur les possibilités forestières
- ▶ Les modalités relatives aux cibles de rétention sont identiques à celles de la période 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	757 300	8 100	0	7 200	124 400	171 600	79 800	45 900	1 300	1 195 600
Certification	-7 600	-100	0	-100	-1 200	-1 700	-800	-500	0	-12 000

Subdivision territoriale des possibilités forestières

Le Forestier en chef recommande au ministre que les possibilités forestières associées à ces territoires ne doivent pas être transférées ou récoltées dans d'autres secteurs de l'unité d'aménagement. Le tableau suivant détaille la répartition des possibilités forestières provenant de ces secteurs.

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
Terres Aski	20 800	100	0	100	3 200	3 300	300	300	0	28 100
Zones sensibles	3 700	0	0	0	600	1 400	300	200	0	6 200

Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1^{er} novembre 2021